

Séance du 28 septembre 2022 à 18h30

Procès- verbal

Date d'approbation : 08 NOV. 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15

Assemblée

Président de la séance : Mr Christian BARON

Présents : Christian BARON, Sébastien RAUDIER, Claude BRIGAUD, Philippe DEVAULT, Nadine DELANNE, Francis DAILLY, Marie-Christine BREJAUD, Sabine CHARBONNIER, Steven OTTAN, Christophe MOULIN, Agathe JOFFRE

Absents représentés : Mr Jean-Marc VERRHIEST a donné procuration à Mr Philippe DEVAULT ; Mme Cécile FILLAULT a donné procuration à Christian BARON ; Mr Nicolas DION a donné procuration à Mme Nadine DELANNE ; Sandra HOGUILLARD a donné procuration à M. Steven OTTAN

Secrétaire de séance : Christophe MOULIN

Quorum

Mme JOFFRE fait savoir qu'elle arrivera avec du retard. Son arrivée est constatée à 19h10 lors de la délibération n°2022-38

Le quorum est établi comme suit

Nombre de conseillers en exercice : 15

Délibérations	Présents	Absents	Procurations	Votants
2022-35	10	5	4	14
2022-36	10	5	4	14
2022-37	10	5	4	14
2022-38	11	4	4	15
2022-39	11	4	4	15

Approbation à l'unanimité de la séance du 28 juin 2022.

Ordre du jour

Monsieur le maire demande à l'assemblée la suppression à l'ordre du jour initial du point relatif au thème de l'intercommunalité et relatif à l'avenant n°3 de la convention relative au service de droit commun ADS car ce point a déjà été délibéré lors de la séance du 13/12/2021.

Monsieur le Maire demande également à ajouter à l'ordre du jour la délibération concernant l'admission en non-valeur d'un titre de recette de l'exercice 2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces demandes et note les modifications apportées à l'ordre du jour telles que :

Délibération n°2022-35
Délibération n°2022-36

Intercommunalité - Convention pour la fourniture de plants horticoles 2022,
Finances - Décision Modificative n°1 : Indemnisation suite orage de grêle du 22 mai 2022 (indemnité prévisionnelle)

Délibération n°2022-37

Finances - Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

Délibération n°2022-38

Finances – Fresque Les Alisiers – participation de SCALIS

Délibération n°2022-39

Finances – Admission en non-valeur d'un titre de recette de l'exercice 2020

Délibération n°2022-35 - Intercommunalité

Convention pour la fourniture de plants horticoles 2022

Monsieur le maire explique le contexte :

↳ Il est nécessaire de conclure une convention entre la commune et Châteauroux Métropole pour la fourniture des plants horticoles pour l'année 2022. Mr BARON explique que le fleurissement de novembre est compris et donne le détail du nombre de fleurs prévues.

Mme BRIGAUD : « Est-ce qu'il n'y a que des plants horticoles ? Y-a-t-il des arbres ? »

Mr BARON répond que seuls des plants horticoles sont disponibles. Le seul inconvénient est que le choix peut être restreint.

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal,

Vu le CGCT et notamment l'article L5211-10,

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention pour la fourniture de plants horticoles avec Châteauroux Métropole pour l'année 2022,

- **DECIDE** de conclure la convention pour la fourniture de plants horticoles avec la commune de Diors pour l'année 2022 pour une somme de 2 345.49€ TTC

- **Autorise** le maire à signer ladite convention

Vote :10 + 4
Pour : 10 + 4
Contre :0
Abstention :0

Délibération n°2022-36 – Finances

Décision modificative n°1 : indemnisation suite orage de grêle du 22 mai 2022 (indemnité prévisionnelle)

Monsieur le maire explique que GROUPAMA a versé la somme de 15 000€ au titre d'une indemnité prévisionnelle pour la réparation des dégâts liés à l'orage de grêle du 22 mai dernier.

Les réparations seront imputées au compte 615221. Cependant, au vu des devis établis, le chapitre budgétaire risque d'être dépassé.

Afin de prévenir ce dépassement, Monsieur le maire propose de voter une décision modificative pour intégrer les sommes perçues par l'assurance au compte 615221.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE** la décision modificative suivante :

C/7788 (RF) – Indemnité prévisionnelle = - 15 000€

c/615221 – Réparations suite à l'orage = +15 000€

Monsieur le maire en profite pour informer l'assemblée qu'il a pris la décision n°1 de virement de crédits pour payer les réparations urgentes de la toiture de l'école.

Vote :10 + 4
Pour : 10 + 4
Contre :
Abstention :

Mme DELANNE demande qui prend en charge la réparation de l'abri bus ?

Mr BARON répond que les agents communaux effectueront les réparations. Un devis a été établi.

Délibération n°2022-37 – Finances

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 16 juillet 2020, le conseil municipal a pris note des indemnités annuelles allouées aux élus.

En raison de l'augmentation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022, les indemnités des élus s'en trouvent impactées.

Au vu de ces circonstances, Monsieur le maire informe le conseil municipal du nouveau montant des indemnités par élus :

NOM – PRENOM	FONCTION	TAUX	MONTANT BRUT MENSUEL
Christian BARON	Maire	40.30%	1 622.29€
Sébastien RAUDIER	1 ^{er} adjoint	10.70%	430.73€
Claude BRIGAUD	2 ^{ème} adjointe	10.70%	430.73€
Philippe DEVAULT	3 ^{ème} adjoint	10.70%	430.73€
Jean-Marc VERRHIEST	4 ^{ème} adjoint	10.70%	430.73€

Vote :10 + 4 procurations
Pour : 10 + 4 procurations
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n°2022-38 - Finances

Fresque Les Alisiers : Participation de SCALIS

Monsieur le maire rappelle qu'une fresque sera prochainement réalisée sur le mur arrière des box situés aux Alisiers. Le montant total est de 2 497.50€.

Mr BARON explique également que les propriétaires ont donné leur accord. Qu'une dizaine de personnes sont volontaires pour réaliser cette fresque et que la couleur retenue est le bleu. Des gravillons ont été mis au pied du mur par les employés pour aplanir le terrain. La sous-couche devrait être faite le 05 octobre pour une finition les 8 et 9 octobre. Mr BARON a demandé l'ajout de lavande dans le projet.

Un accord est convenu avec SCALIS pour une participation à hauteur de 1 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**

- De mandater la totalité de la facture à l'entreprise réalisant la fresque soit 2 497.50€,
- D'établir un titre de recette à l'encontre de SCALIS pour 1 200€ représentant la participation due.

Mr DAILLY complète en indiquant que la réalisation sera filmée et projetée ultérieurement dans la salle des fêtes.

Mr MOULIN s'abstient dans son vote en expliquant ne pas être en accord avec ce projet étant donné le caractère privé de ces garages. Il émet également des doutes quant à la bonne tenue des couleurs. Mr DAILLY explique qu'il peut y avoir entre 10 à 15% de dégradation que le dessinateur pourrait réussir à rattraper.

Vote :11 + 4
Pour : 9 + 4
Contre :0
Abstention :2

Délibération n°2022-39 - Finances

Admission en non-valeur d'un titre de recette de l'exercice 2020

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 22 septembre 2022, Monsieur le maire informe l'assemblée que la somme de 0.01€ reste due par une famille pour la cantine / garderie, sur l'exercice 2020. En raison du montant, le Service de gestion comptable ne peut entamer de poursuites. La commune n'a donc pas d'autre choix que d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette dont les références sont Rôle 9-10, émis sur l'exercice 2020

Article 2 : DIT que le montant total restant dû de ce titre de recette s'élève à 0.01 euros,

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au compte 6541- créances admises en non-valeur, de l'exercice en cours, en dépense de fonctionnement.

Vote :11 + 4 procurations Pour : 11 + 4 procurations Contre :0 Abstention :0

QUESTIONS DIVERSES

* Impayés de cantine / garderie : En raison d'impayés des factures de cantine / garderie, Monsieur BARON souhaitait la création d'un groupe de travail avec un membre de la commission finances, un membre de la commission école, un membre du CCAS. Mr le maire explique avoir contacté les personnes concernées par les impayés et s'aperçoit que le montant total a diminué. Mr DAILLY demande donc s'il est utile de maintenir l'idée de la création de ce groupe de travail. Mr BARON répond par la négative. Mr OTTAN souhaite préciser que le SGC manque de sérieux car il arrive que des chèques de règlements soient perdus et qu'un retard dans la prise en charge des paiements est constaté.

* Prix repas cantine : Mr le maire souhaite que pour l'instant le prix du repas de la cantine ne soit pas augmenté. le fournisseur annonce une augmentation importante mais que pour l'instant les coût devraient pouvoir être maintenus jusqu'en avril 2023, date de renouvellement du contrat. La commune réfléchira en début d'année sur cette possibilité.

* Semaine du goût du 10 au 16/10. Des élus mangeront à la cantine cette semaine.

* Coupure électricité congélateur de la cantine.

* travaux électriques SDF terminés.

* Travaux de voirie rue des Châtaigniers terminés et ceux de la route de Tilliaire sont en cours.

* Mr DEVAULT souhaite préciser que suite au diagnostic amiante de la toiture de l'atelier, les autres bâtiments sont susceptibles d'en contenir.

* Mme JOFFRE explique le Département travaille sur le projet des énergies renouvelables afin que les communes puissent profiter des avantages financiers de ces projets, notamment dans le photovoltaïque.

* Mr Philippe DEVAULT se désigne en tant que correspondant incendie et secours.

* Une restitution rapide du document unique est faite. Ce document sera prochainement présenté aux agents lors d'une réunion d'information.

* La commune de Diors s'est engagée dans la campagne « Octobre Rose ».

Séance levée à 21h00

Le Maire,

Christian BARON



Le secrétaire de séance,

Christophe MOULIN